


| | | |
|--|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 5 juillet 2024 | N° 2024-350 |

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 5 juillet 2024 | Délibération |
| | Direction Appui Administrative et Financière DGA | N° 2024-350 |

Marché n°M150875 relatif à la réalisation de l'étude d'impact, du dossier au titre de la loi sur l'eau, de l'étude d'incidence Natura 2000 et du dossier de saisine du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), du dossier urbain ' La Jallère '.
Protocole transactionnel entre la société Edeis Ingénierie, la société BRL Ingénierie et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 4 mars 2016, Bordeaux Métropole a notifié le marché M150875 relatif à la réalisation de l'étude d'impact, du dossier au titre de la loi sur l'eau, de l'étude d'incidence Natura 2000 et du dossier de saisine du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), du dossier urbain « La Jallère ».

Le montant du marché attribué au prestataire était de 136 680,63 € HT, soit 164 016,75 € TTC et se composait d'une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Les ordres de signer la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°2, notifiant ces deux tranches, ont été signés le 01/08/2016, ce qui portait le délai de réalisation de la TF au 01/10/2017 et celui de la TC2 au 01/02/2017.

Les ordres de signer les tranches conditionnelles n°1 et n°3 ont été signés le 19/09/2017, ce qui portait le délai de réalisation de la TC1 et de la TC3 au 19/03/2018.

Bien que ce marché ait connu un début d'exécution, les délais de la tranche ferme et des tranches conditionnelles ont été dépassés, sans que cela soit imputable à la société Edeis Ingénierie ou à son sous-traitant, et sans qu'un avenant ne puisse être formalisé pour prolonger la durée normale du marché, alors que cette éventualité avait été évoquée.

Le prestataire ayant néanmoins réalisé un certain nombre de prestations valorisables au titre de la fin du marché, il convenait de les compenser financièrement par protocole.

Un premier protocole a été signé le 27 juillet 2022 entre Edeis Ingénierie et Bordeaux Métropole, permettant le règlement partiel de ces sommes. Toutefois, ce protocole ne portait que sur le règlement de la tranche ferme et n'incluait pas le sous-traitant BRL Ingénierie (BRLI). Ce document n'ayant pas été suivi de versement à ce jour, il a été convenu entre les parties d'annuler ce protocole partiel et de régler l'intégralité des sommes au titre des prestations exécutées via un protocole complet, intégrant également BRLI.

La présente transaction a pour objet d'acter que Bordeaux Métropole compense financièrement les prestations réalisées par les prestataires a posteriori du marché et ce malgré le principe de déchéance quadriennale des créances à l'égard des personnes publiques applicable à ces sommes.

En contre-partie, la société Edeis Ingénierie et la société BRLI consentent à l'application d'une pénalité sur le montant total devant lui être versé directement, ce qui porte le montant à verser à Edeis pour compenser les prestations exercées au titre de la tranche ferme à **20 230.17€ TTC** et le montant à verser à BRL pour compenser les prestations exercées au titre de la tranche conditionnelle 2 à **32 028.00€ TTC**.

En contrepartie de ces engagements, les Parties renoncent formellement et irrévocablement à engager toute instance, action et contestation de quelque nature que ce soit relative à l'objet des présentes, à savoir l'exécution du marché M150875 relatif à la réalisation de l'étude d'impact, du dossier au titre de la loi sur l'eau, de l'étude d'incidence Natura 2000 et du dossier de saisine du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), du dossier urbain « La Jallère ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la notification du marché M150875 en date du 4 mars 2016,
VU les délais de réalisation des tranches notifiées et des prestations mises en œuvre,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les deux parties admettent qu'il convient de procéder aux règlements pour solde de tout compte du marché M150875 et dans le cadre de concessions réciproques

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser Madame La Présidente à signer l'avenant annulant le protocole établi en 2022 joint au présent rapport,

Article 2 :

d'autoriser Madame La Présidente à signer le nouveau protocole tripartite joint au présent rapport,

Article 3 :

d'imputer les sommes prévues au titre du présent protocole au budget de l'exercice 2024, au budget principal, chapitre 20, article 2031, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

| | |
|---|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024 | Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024 | |